République de Côte d'Ivoire



Consulat de Côte d'Ivoire

CASIER JUDICIARE

- Adresser une demande au Président du tribunal du lieu de naissance
- > Joindre une photocopie de l'acte de naissance ou de la carte d'identité
- ➤ Joindre un timbre fiscal de 1.000 F CFA (s'obtient uniquement à Abidjan)

Il est conseillé d'envoyer quelqu'un sur place faire la demande ou d'y aller soi même

58, Av Maréchal Foch – 69006 LYON Tél: 04 72 43 92 33 - e mail: <u>cotedivoirelyon@yahoo.fr</u>

Horaires d'ouverture de la Chancellerie : mardi et le jeudi après-midi de 14 h à 17h 00